

Projet AJITeR - Faciliter l'Accueil des Jeunes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux

L'UFISC initie une démarche sur les **pratiques culturelles et artistiques en milieu rural** à travers un projet collectif !



Association pour le développement en réseaux des territoires et des services



Commission Internationale pour la Protection des Alpes - France

CREFAD Auvergne

Centre de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement en Auvergne

Partenaire



RECCA (Réseau des Cafés Culturels Associatifs)

Partenaire



Partenaire

Dans ce cadre, l'UFISC porte le volet « **AJITeR par la Culture !** » qui vise à :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs culturels en milieu rural sur l'enjeu de la participation des jeunes adultes à la transition des territoires ;
- Identifier une diversité de pratiques qui permettent de nouvelles formes d'accueil et de participation des jeunes adultes autour de l'emploi, des services et de la citoyenneté ;
- Eclairer certaines pratiques en soulignant deux axes de mise en capacité des personnes et des groupes : la coopération solidaire et la reconnaissance des ressources culturelles sur le territoire ;
- Accompagner par le renforcement des systèmes d'acteurs tant par l'ingénierie territoriale que par des dispositifs nouveaux de politique publique.



L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, regroupe 16 organisations professionnelles d'employeurs, engagées autour du Manifeste ***Pour une autre économie de l'art et de la culture*** et représente environ 2 000 structures artistiques et culturelles.

UFISC c/o Maison des Réseaux artistiques et culturels
221 rue de Belleville – 75019 Paris
contact@ufisc.org / www.ufisc.org



Le projet AJITeR - Faciliter l'Accueil des Jeunes et de leurs Initiatives dans les Territoires Ruraux - est porté pendant 3 ans (2018-2021) dans le cadre de l'appel à proposition pour une "Mobilisation Collective pour le Développement Rural" (MCDR) lancé par le Réseau Rural National (RRN). L'appel vise à soutenir les projets partenariaux en faveur de la ruralité et qui entrent dans le cadre des objectifs de la politique du développement rural européenne. Les projets sélectionnés sont cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA).